

la Feuille de Route n° 27

Décembre 2003

Éditée par l'Association Maréchal Suchet, armée des Alpes

4 rue Trarieux 69003 Lyon

(Les anciens numéros sont disponibles contre 75 centimes à l'adresse ci-dessus)

<http://marechalsuchet.free.fr>

Dépôt aux Archives Départementales de l'Ain, R.H.L.63

QUI DORT, DÎNE :

**Étapes à Pérouges et mouvements militaires dans l'Ain,
1791-1792**

par

Jérôme CROYET,

Docteur en Histoire, Assistant archiviste aux Archives Départementales de l'Ain, Conférencier à l'Université Lumière Lyon II

Avec les règlements du 13 juillet 1727 et du 30 juin 1737, l'administration royale de la guerre prévoit légalement que des troupes puissent être logées et nourries temporairement chez l'habitant, c'est l'étape. Il faut attendre le décret du 17 décembre 1791, pour qu'une réactualisation des frais d'étape soient effectuées notamment concernant les gardes nationaux. Les frais d'étape ne sont pas les mêmes si il s'agit de fantassins, de cavaliers et d'invalides.

La première étape notifiée sur le registre de la municipalité de Pérouges est celle d'un détachement du régiment de Lorraine Dragon¹ qui arrive le 12 novembre 1789, se dirigeant sur Lyon, sur ordre de l'intendant de Bourgogne, Amelot. Les officiers municipaux sont prévenus le dimanche précédent par un courrier de la maréchaussée. Le 20 décembre 1791, sur ordre des administrateurs du département de l'Ain, du 14, le 2^e bataillon de volontaires de Rhône et Loire fait étape à Pérouges. Le lendemain, la municipalité de Pérouges-la Valbonne demande au sieur Rodet des chevaux pour le convoi du bataillon jusqu'à Ambérieu. Le sieur Rodet refuse, et répond "qu'il n'était préposé que pour les convalescents"², qu'ayant déjà fait le nécessaire pour les deux bataillons précédents déjà passés, il ne pouvait plus financièrement assumer ces frais et dit que c'est le citoyen Virguet qui est préposé à ces frais. Rodet fait prévenir Virguet pour le faire venir à Pérouges devant le conseil municipal assemblé. Ce dernier ayant attendu Virguet en vain, requiert les habitants de fournir des chevaux harnachés. Les habitants de Pérouges s'apprentent à avancer les fonds de la réquisition à cause d'un fonctionnaire indélicat, lorsque qu'une partie du conseil municipal déclare refuser de partir si "le corps municipal se ne charge de les payer"³. Il est donc décidé que la municipalité payera le prix de 6 livres le cheval de selle et 7 livres le cheval d'harnois. De suite, le conseil municipal décide d'en informer le département pour que ce dernier lui fasse passer la somme de 201 livres (13 chevaux de selle et 16 chevaux d'harnois). Ce sont en tout 17 personnes qui fournissent des chevaux au bataillon. Le 22 le bataillon se met en route pour Ambérieu puis Lagnieu⁴.

Dès lors, les étapes d'une nuit ne se font sans trop de problème et sont soldées à la manière prévue par la loi de 1791. Désormais, chaque responsable de détachement paraphe un registre ouvert à cet effet. Le 8 janvier 1792, arrive en étape à Pérouges, un détachement de 10 artilleurs, partis de Toulon le 18 décembre 1791 et se rendant à Strasbourg. Il repart le lendemain après que la municipalité lui ai fourni une voiture attelée et un cheval de selle. Les étapes à Pérouges sont encore occasionnelles, mais avec les préparatifs de la guerre, Pérouges, village fortifié sur les hauteurs de la plaine de l'Ain reprend un rôle stratégique⁵, tous les régiments allant de Bourg à Lyon font étapes dans cette ville de 1052 habitants. Toutefois, l'état de guerre et la discipline aidant, les troubles dus à ces étapes sont inexistantes et c'est, en apparence, sans rechigner que les habitants de Pérouges logent et nourrissent les soldats de plus en plus nombreux de passage. En effet, si le mois de février n'est marqué que par l'étape successive, le 27, d'un détachement de 40 chasseurs démontés du 10^e régiment de chasseurs à cheval partis de Lyon et se rendant à Lunéville qui laisse la place, le 28, à deux escadrons du 10^e régiment de chasseurs à cheval partis de Lyon et se rendant à Bourg, soit 4 compagnies pour un total de 244 hommes. De même au mois de mars, les mouvements militaires ne sont pas trop nombreux, puisque le 13 mars, quatre compagnies du 21^e Régiment d'Infanterie de Ligne venant de Lyon pour se rendre à Bourg font étapes à Pérouges pour une nuit et le 26 mars 1792, ce sont quatre compagnies, soit 220 soldats, du 12^e bataillon de chasseurs à pied venant de Lyon pour se rendre à Bourg qui font étapes à Pérouges pour une nuit.

Avec l'imminence de la déclaration de la guerre qui a lieu le 20 avril 1792, le mois d'avril est plus propice au redéploiement des troupes sur la frontière est de la France, ainsi en un mois, le bourg de Pérouges, comptant 1052 habitants accueille, héberge et nourrit 3296 soldats de tout grade. La valse des régiments commence le 12 avril 1792, avec le second bataillon

¹ Le détachement est composé d'un lieutenant monté, un maréchal des logis, un brigadier et 50 dragons à pieds. 10 habitants logent 16 soldats.

² A.C. Pérouges, H1.

³ A.C. Pérouges, H1.

⁴ En mars 1792, le bataillon est envoyé à Bourg en Bresse.

⁵ En effet, le 9 août 1790, alors que les chasseurs d'Alsace sont envoyés de Nantua en garnison à Lyon pour assurer la sécurité et contenir les manifestations populaires, ils ne passent pas par Pérouges.

du 50^e Régiment d'Infanterie de Ligne, soit neuf compagnies pour 670 hommes⁶ venant de Bourg pour se rendre à Lyon. Le 14 avril 1792, le 2^e bataillon du 23^e Régiment d'Infanterie de Ligne, soit neuf compagnies pour 581 hommes⁷, venant de Bourg pour se rendre à Lyon. Le 17 avril 1792, le 2^e bataillon du 101^e Régiment d'Infanterie de Ligne, soit neuf compagnies pour 693 hommes⁸, venant de Bourg pour se rendre à Lyon. Le 20 avril 1792, 4 compagnies du 4^e régiment de chasseurs à cheval, soit 157 hommes et 165 chevaux, venant de Bourg pour se rendre à Lyon. Dès le lendemain, 21 avril, le 2^e bataillon du 10^e Régiment d'Infanterie de Ligne, soit neuf compagnies pour 598 hommes, venant de Bourg pour se rendre à Lyon fait étape à Pérouges pour une nuit. Mais dès lors apparaissent des hommes, notamment des hospitalisés, dont l'étape est réservée, c'est le cas pour "environ cent hommes auxquels l'étape et le logement sont réservés, c'est à dire à moitié pour Pérouges et moitié pour Meximieux"⁹. Le 23 avril 1792, le 2^e bataillon du 35^e Régiment d'Infanterie de Ligne, soit neuf compagnies pour 597 hommes, venant de Bourg pour se rendre à Lyon fait étape à Pérouges pour une nuit. Là encore, 6 étapes de sergents et 46 de fusiliers sont réservées. Par la suite les mouvements se ralentissent, ce n'est que le 8 mai 1792, que le 2^e bataillon du 72^e Régiment d'Infanterie de Ligne, soit neuf compagnies pour 595 hommes, venant de Lyon pour se rendre à Bourg fait étape à Pérouges pour une nuit et il faut attendre le 11 juin 1792, pour que le 63^e Régiment d'Infanterie de Ligne, soit 456 hommes¹⁰, venant de Bourg pour se rendre à Lyon fait étape à Pérouges pour une nuit. Toute fois dans ce cas, seuls les militaires obtiennent l'étape.

LOI

RELATIVE au Logement & Casernement des Troupes & Fonctionnaires militaires

DONNÉE à Paris, le 23 Mai 1792,

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, après avoir vu le projet de son comité militaire, & vu le projet de son comité de législation, & casernement des troupes & fonctionnaires militaires, par le ministre de la guerre, en vertu de son décret du 12 octobre 1791,

Loi relative au logement et casernement des troupes,
23 mai 1792
A.D. Ain II.

Billet de logement pour le chef de bataillon Tancrède,
Du 8^e Régiment d'Infanterie de Ligne, 1807
Coll. de l'auteur

INDEMNITÉ OFFICIERS SANS TROUPES. DIVISION MILITAIRE DE L'AIN

pour le 3^e TRIMESTRE DE L'AN 1792

SUIVANT l'Extrait de revue arrêté par l'Inspecteur, et le Mandat du Commissaire ordonnateur pour le paiement de l'indemnité due aux Officiers sans troupes ci-dessus désignés, pendant le 3^e trimestre de l'an 1792.

Il revient à M. Tancrède D. chef de bataillon

pour son logement la somme de 30 7

JE reconnais avoir reçu du Payeur de la Division militaire ou de l'Armée la somme de 30 7

Fait à Paris le 23 Mai 1792

En l'espace d'une année, la petite ville de Pérouges reçoit plus de 5000 hommes en étapes, soit plus de 5 fois sa population. Les mouvements militaires, entre 1791 et 1792, qui accompagnent ces mouvements concernent essentiellement des redéploiements entre le nord et le sud de la France, ce qui sera l'armée d'Italie et l'armée du Rhin. La majorité des mouvements se faisant sud-nord. Ces mouvements concernent presque uniquement des régiments d'infanterie de ligne de l'armée royale, il n'est fait mention qu'une fois d'un bataillon de volontaire que l'on retrouve quelques temps plus tard à Lagnieu, pour se diriger vers la frontière avec la Savoie et la Suisse. Le peu de mouvements de cavalerie, concerne, mis à part les dragons en 1789, des chasseurs à cheval faisant route vers des dépôts de cavalerie, de Lunéville et Bourg. A partir de 1792, c'est tout le département de l'Ain, alors frontière avec la Suisse et la Savoie, qui devient une garnison de l'armée des Alpes, car outre les mouvements vus plus haut, le 1^{er} août, le 101^e Régiment d'Infanterie de Ligne, dit Royal Liégeois, de l'armée du Midi est cantonné à Trévoux avec 3 compagnies franches de la Légion du Midi, le 26 novembre 1792, le 1^{er} bataillon du Puy de Dôme est en patrouille sur la frontière franco-suisse, à Versoix, et le 6 décembre, se sont le 4^e bataillon de Volontaires de l'Ain qui est cantonné à Collonges. Le 5^e bataillon de Volontaires de l'Ain est à St Genis. Le 6^e est à Gex. Le 1^{er} bataillon de volontaires de l'Ariège est à Bourg, le 1^{er} bataillon de volontaires du Puy de Dôme est à Ferney, une compagnie franche est à Bourg, une autre à Montmerle, et une troisième à Trévoux. Le 11^e Régiment d'Infanterie de Ligne est cantonné à Versoix, le 8^e régiment de dragons est cantonné à Collonges et Seyssel. Des escadrons du 4^e régiment de Chasseurs à Cheval sont cantonnés à Collonges et St Genis.

⁶ On trouve 1 lieutenant colonel, 4 capitaines, 7 lieutenants, 3 sous lieutenants, 31 sergents, 19 tambours et 604 fusiliers.

⁷ Ce bataillon est composé d'un capitaine, 3 sous lieutenants, 35 sergents, un adjudant, un tambour maître et 541 fusiliers.

⁸ Ce bataillon est composé d'un lieutenant colonel, un adjudant major, un adjudant sans étape, un caporal tambour, 7 capitaines, 6 lieutenants, 2 sous lieutenants, 35 sergents et 639 hommes.

⁹ A.C. Pérouges, H1.

¹⁰ le régiment compte 1 lieutenant colonel, 2 portes drapeaux, 1 ministre, 1 chirurgien major, 4 garçons chirurgiens, 2 prévôts, un vivandier et sa femme, un armurier et sa femme, 2 maîtres tailleurs, 3 maîtres cordonniers, 8 capitaines, 9 lieutenants, 8 sous lieutenants, 33 sergents et 378 fusiliers.

LES BATAILLONS DE GARNISON 1807

Après la victorieuse campagne de 1806 contre la Prusse, beaucoup de places fortes allemandes sont occupées par les troupes françaises. Afin de maintenir l'ordre et d'assurer la défense des places fortes, 6 bataillons de garnisons, à 8 compagnies chacun, sont créés le 15 avril 1807 dans les villes de Hameln, Stettin, Küstrin, Glogau, Eckmühl et Berlin. Ils sont formés de détachements de régiments d'infanterie de ligne français : le 5^e bataillon est formé à partir du 3^e bataillon du 17^e Régiment d'Infanterie de Ligne et le 6^e bataillon est formé avec 8 compagnies des 59^e et 69^e Régiments d'Infanterie de Ligne. En mai, 5 nouveaux bataillon sont formés à Francfort, Spandau, Münster, Cassel et Fulda. De son côté, Kellermann, commandant en chef de l'armée de Réserve, forme des bataillons provisoires de garnison pour les villes d'Erfurt et Minden. Ces bataillons sont constitués en juin et août 1807 à Mayence, puis envoyés, compagnies par compagnies à leur lieu de destination : le 22 mai 1807, la 3^e compagnie du bataillon d'Erfurt part de Mayence et le 13 août, ce sont les 4^e et 5^e compagnies du bataillon provisoire de Minden. Mais, avec la création du royaume de Westphalie, le 15 novembre 1807, Napoléon étend et assure l'étanchéité du cordon sanitaire existant entre la France, l'Autriche et la Prusse qu'est la Confédération du Rhin ; il n'a donc plus besoin de sécuriser les places fortes outre rhénanes qui sont désormais satellites de l'Empire français. Il dissout donc ces bataillons le 30 août 1807.

Shapska de lancier de la Vistule
Musée de l'Empéri, salon de Provence,
Photo J.C.



Lanciers de la Vistule

LE 2^e REGIMENT DE LANCIERS DE LA VISTULE

Le 7 février 1811, un décret impérial forme le 2^e régiment de lanciers de la Vistule. Il est organisé le 27 mai à Sedan. Il jouit de la même solde que les régiments de chasseurs à cheval français mais conserve son uniforme et son armement traditionnels. Administrativement, il compte 47 officiers et 1 171 hommes répartis en un état major, 4 escadrons et une compagnie de dépôt. En réalité le régiment compte "7 officiers et 312 sous officiers et soldats"¹¹ à sa formation. Les vœux de Napoléon ne sont pas de garder le régiment en l'état, puisque dès le 18 juin, il transforme, en vue de la prochaine campagne en Russie, le régiment en 8^e régiment de chevaux légers lanciers. Le régiment garde son uniforme distinctif avec toutefois quelques modifications : les épauettes blanches à franges sont remplacées par des pattes d'épaules à passepoil jaune, le collet est bleu passepoilé jaune comme les parements. Même s'il est en majeure partie composé de polonais, l'encadrement est aussi français. Lors de la campagne de Russie, le régiment fait parti de la 6^e brigade de cavalerie légère du 2^e corps d'armée. Son effectif est de 615 hommes. Le régiment combat à Jaboukovo, Polotsk, Borisov et à la Bérézina. En 1813, il est en Saxe, à Lützen, Bautzen, Dresde et Leipzig. Ayant subi de lourdes pertes¹², les restes du régiment sont versés au 7^e lanciers le 19 janvier 1814.

¹¹ Lettre du commissaire ordonnateur directeur du bureau de l'inspection de la guerre au chef de la 3^e division, 10 juin 1811. Coll. Part.

¹² Durant les campagnes de 1812 et 1813, le régiment perd 34 officiers (2 tués et 32 blessés).

**L'HOPITAL DE BELLEY
ET LES MILITAIRES HOSPITALISES
1792-1813**

« Mais au moment où nous recevions l'ordre de nous retirer j'eus mon shako enlevé par un de ces boulets de gros calibre, qui le frappant sur le bord du calot me jeta néanmoins sur le devant de ma selle et m'occasionna un violent torticolis et une surdité complète qui me tinrent mal à l'aise pendant plusieurs jours, ce qui ne m'empêcha pas de continuer mon service de garde chevaux à ma pièce¹³ ».

Durant la période 1792-1793, l'hôpital de Belley accueille des hommes de 18 régiments corps¹⁴. La majorité des soldats hospitalisés sont issus de bataillons de volontaires (11 corps sur 18). Sur ces 18 corps, on sait que 3 ont eu 26 de leurs hommes hospitalisés, le 2^e bataillon des Basses Alpes (8 grenadiers et 9 fusiliers), le 1^{er} régiment de chasseurs à cheval (4 cavaliers et un brigadier) et la 3^e compagnie de la Légion des Alpes (4 hommes). Soit une moyenne de 153 militaires hospitalisés en deux ans.

Durant la période 1811-1813, l'hôpital de Belley tient un registre de sortie des militaires hospitalisés. Pour cette période, le nombre de corps ayant envoyé des militaires n'est que de 8¹⁵. Durant cette période ce ne sont que 40 soldats qui sont hospitalisés, soit près de 4 fois moins que durant la Révolution. Ce recule du nombre de militaires hospitalisés à Belley et dans l'Ain s'explique pas l'éloignement du théâtre d'opération militaire, si en 1793; les combats ont lieu en Savoie, en 1813, ils ont lieu en Espagne et en Allemagne. La majorité des militaires hospitalisés de la période 1811-13 viennent du 11^e bataillon de vétérans hollandais (22) et 32 des hospitalisés sont des fantassins. La majorité des hospitalisés l'est pour des fièvres (39), un seul pour une blessure. Durant la période, 8 de ces hospitalisés décèdent à l'hôpital.

**LE 2^e LANCIERS DE LA VISTULE :
PORTRAIT D'UN OFFICIER FRANCAIS**

François-Clément Drujon de Beaulieu est né le 6 décembre 1790 à St Rambert. Volontaire à 18 ans pour servir aux Vélite-Chasseurs de la Garde Impériale, il participe aux batailles de Ratisbonne, Essling et Wagram. Nommé sous-lieutenant, il passe au régiment des Lanciers Polonais de la Garde Impériale avec le grade de lieutenant. Il fait la campagne de Russie. Lors de la campagne d'Allemagne, il est au 8^e régiment de Lanciers. Il est en Saxe et à Leipzig. Blessé, il se jette dans l'Ester en même temps que le maréchal Poniatowski, qu'il voit mourir. Fait prisonnier par les cosaques trois jours plus tard, il est dépouillé de ses affaires. Libéré par Bernadotte contre la promesse de ne plus prendre les armes, il se retire au château de Beaulieu à Lavours. Juge de paix à Bourg sous le Second Empire, il décède le 6 septembre 1872.

Portrait d'un officier
de lanciers polonais
Dessin de Job



LE COIN DU COLLECTIONNEUR

Ce shako du 65^e Régiment d'Infanterie de Ligne est modèle 1810. Son corps est en feutre, la visière à trottoir à punaise sans cerclage. La visière est prise dans la couture du bourdalou, qui se sert sur le derrière par une patte de serrage. Le fond est en cuir fort sans punaise au centre et avec un bord peu prononcé. La curiosité réside en la cocarde blanche qui date son port jusqu'en 1815, ce qui signifie, que malgré l'usage répandu du shako modèle 1812, ce dernier a été porté concurremment avec le modèle 1810, jusqu'à la fin de l'Empire.



Coll. T.V.

Le 65^e Régiment d'Infanterie de Ligne est formé à Rouen le 14 janvier 1799 avec des détachements des 4^e et 16^e de ligne. Il combat en Espagne en 1812.

DESTINEE D'UNE BLANCHISSEUSE REGIMENTAIRE

Marie Jeanne Panoinlot est née à Vaqueresse, dans l'Aisne. Elle sert comme blanchisseuse de la 2^e compagnie du 3^e bataillon de la 30^e demi brigade de ligne, formée à Cologne le 19 février 1796 avec la 72^e demi-brigade et 3^e bataillon de la 175^e. Sur la route pour l'armée d'Italie, elle entre à l'hospice civil des malades d'Avignon le 8 brumaire an VIII. Atteinte de fièvre putride, elle décède à l'hôpital le 14 frimaire an VIII.

¹³ CROYET (Jérôme) – DUPASQUIER (Jérôme) : *Mémoires inédits du capitaine Claude-Charles Jacquet, artilleur à cheval*. Bourg-en-Bresse, 2003.

¹⁴ 1^{er} bataillon de l'Isère, 1^{er} bataillon des Hautes Alpes, 11^e bataillon de chasseurs à pied, bataillon de l'Arèche, bataillon du Pay de Dôme, 6^e bataillon de l'Ain, 5^e bataillon de l'Ain, 1^{er} bataillon de l'Ariège, 2^e bataillon des Basses Alpes, 1^{er} régiment d'Artillerie, 1^{er} régiment de chasseurs à cheval, 4^e régiment de chasseurs à cheval, 1^{er} bataillon de Rhône et Loire, 10^e Régiment d'Infanterie de Ligne, Légion des Alpes, 3^e bataillon des Basses Alpes, 4^e bataillon de chasseurs à pied, 21^e Régiment d'Infanterie de Ligne.

¹⁵ Tirailleurs du Pô, 2^e Régiment d'Infanterie de Ligne, chasseurs à cheval de la Légion Portugaise, 6^e régiment de Lanciers, 37^e Régiment d'Infanterie de Ligne, 19^e Régiment d'Infanterie de Ligne, 11^e bataillon de vétérans hollandais et 29^e Régiment d'Infanterie de Ligne.